

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 29 JANVIER 2021 à 18h30

(approuvé le 26/02/2021)

Présents :

Jean-Charles DESPLAN, Françoise QUEUX, Michel CARRIERE, Mary-Claude VIRGILE, Laurent COMBES, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Elodie MARTINEZ, Baptiste DAYRE (22 présents).

Procurations :

Julie RIVIERE à Gil GEORGERENS (1) (23 votants)

Secrétaire de séance : Françoise QUEUX

M. Jean-Charles DESPLAN, maire, présente ses vœux aux élus, auxquels il joint les vœux de l'ancien maire, M. Jean MARTINEZ. Cette année, à cause de la crise sanitaire, les regroupements n'ont pas pu se tenir ne permettant pas les vœux à la population.

- La prochaine séance du Conseil est envisagée au vendredi 26 février 2021 à 18h30, à la salle du Peuple.
- Le compte rendu de la séance précédente datée du vendredi 04 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité après corrections de fautes de frappe.

I- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Avant le vote du budget, est autorisée l'ouverture des crédits d'investissement 2021 dans la limite du quart des mêmes crédits ouverts l'année précédente.

Vote pour unanime

II- TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé à l'actualisation du tableau des effectifs par la suppression des emplois laissés vacants suite aux avancements de grades des agents et par l'ouverture des grades des agents promus pour l'année à venir.

Vote pour unanime

III-BAIL A LOCATION

La maison communale attenante aux ateliers municipaux a fait l'objet de travaux de rafraîchissement. Un bail à location est contractualisé pour un loyer mensuel de 750 €, à compter du 1^{er} février 2021.

Vote pour unanime

IV- ADHESION DE PAULHAN – ENLEVEMENT DE TAGS – SIVOM CANTON AGDE

La commune de Paulhan adhère à la compétence d'enlèvement des tags au sein du Sivom du canton d'Agde. CAUX adhère à deux compétences que sont le cinémomètre et la fourrière canine.

Vote pour 22 voix

Une abstention (Fabrice LAUSSEL : « *car on aura moins de service si l'on est plus nombreux...* »)

Jean-Charles DESPLAN : ... *sauf que l'on n'a pas adhéré à la compétence d'enlèvement des tags donc nous n'aurons pas moins de service... Tu maintiens quand même ton abstention ?*

Fabrice LAUSSEL : *oui, je maintiens* »).

V – CONVENTION OBSERVATOIRE FISCAL AVEC CAHM

Une convention est passée avec la CAHM dans le cadre de la mise à disposition de l'observatoire fiscal ayant pour mission d'accompagner les communes membres dans les recherches et évaluations des bases fiscales. La cotisation annuelle est de 3.500 € ; le gain engendré en produit fiscal perçu aux rôles d'imposition est bien supérieur.

Vote pour unanime

VI – INTEGRATION DELAISSE RUE FONTAINE LOIN

Est intégrée dans le domaine communal, la parcelle en terre permettant de relier rue de la Fontaine Loin et rue de l'Herbette, par une cession à l'euro symbolique.

Vote pour unanime

VII – CONVENTION POLICE MUNICIPALE AVEC NIZAS

La convention de mutualisation de la police municipale avec la commune de Nizas est reconduite pour une durée de trois années, cette dernière versant une participation financière annuelle de douze mille euros qui passe à vingt-cinq mille.

Vote pour 21 voix

Un contre (Cécile MOREAU : « *car nous disposons de deux postes de policiers municipaux et d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique pour répondre aux enjeux de sécurité dans le village, nous n'avons pas vocation à pallier les manquements de l'Etat en matière de Services Publics* »).

Une abstention (Fabrice LAUSSEL : « *pour la même raison que Cécile* »).

VIII – PLAN LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2021/2026

Est approuvé le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2021/2026, déjà adopté à l'unanimité en conseil communautaire de la CAHM en décembre dernier, dont le dossier complet a été adressé par courriel aux conseillers municipaux avec la convocation.

Vote pour 20 voix

Un contre (Bernard JAURION : « *car il y a un risque d'uniformisation à l'échelle de l'agglo. Françoise QUEUX précise qu'il ne peut y avoir une uniformisation des maisons car cela relève de l'urbanisme de chaque commune* »).

Deux abstentions (Fabrice LAUSSEL : « *pour la même raison et pour les risques de difficultés dans la population alors que l'on veut rester dans un village où il fait bon vivre* » et Baptiste DAYRE).

IX – ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Est affirmée une politique ambitieuse en direction de la petite enfance. Elle s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise, octroyant, sans justificatif de ressources, une participation financière de dix euros par journée et par enfant fréquentant un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Lors de cette présente séance, la création d'un accueil de loisirs périscolaires (ALP) est présentée. Le personnel sera titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) et sera encadré par une direction diplômée (BAFD). Le projet pédagogique et éducatif de cet ALP sera partagé par les écoles auquel les parents seront associés et recevra l'agrément de la Jeunesse et des Sports. Sa mise en œuvre devrait être effective pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi agréé, il ouvrira droit aux prestations sociales pour les familles qui relèvent de la CAF, MSA et autres organismes sociaux. Il en va ainsi de l'intérêt pour le développement de l'enfant dont le solde à la charge de la commune est évalué à trente mille euros annuels.

Vote pour unanime

V- INFOS DIVERSES

A – Décision du maire

M. le maire communique sur les délégations que lui a données le conseil municipal. Une décision a été prise pour demander que soit confiée la curatelle aux Domaines – Direction des Finances Publiques, du bien vacant sis au n°6 rue Lamartine car il s'agit d'un immeuble en péril.

B – Rapport annuel 2020 de la CAHM :

Le CDRom portant rapport annuel 2020 de la CAHM est à la disposition des élus au secrétariat de la mairie. Le rapport sera prochainement consultable sur le site internet de notre intercommunalité.

C – COVID 19

Le médecin Michel VIDAL explique que les masques de catégorie 2 filtrent les particules fines jusqu'à 70% alors que les catégories 1 filtrent jusqu'à 90%.

Il précise également que véhiculer les personnes qui peuvent se faire vacciner reste une action individuelle.

D – Midi-Libre

Il n'y a pas, actuellement, de correspondant local du journal Midi-Libre qui en cherche un. Amandine BORIES a cessé cette activité dernièrement. Monsieur le maire tient à la remercier pour toutes les années durant lesquelles elle a relaté la vie du village.

E – Remerciements pour le repas de Noël

La substitution du repas annuel à la salle du Peuple par un repas individuel à domicile offert aux séniors, a remporté un vif succès.

Tour de table :

Jean-Michel CAVALLER précise qu'il y a eu 193 repas servis dont 166 offerts par la commune, les autres ayant été achetés par les conjoints n'ayant pas atteint l'âge requis de 75 ans.

Michel CARRIERE lance un appel aux bonnes volontés des élus pour travailler sur une recherche informatique de classement en publipostage des adresses devant servir aux informations liées à l'Obligation Légale de Débroussaillement (OLD).

Cécile MOREAU se porte volontaire.

Cécile MOREAU demande que puisse être ouvert l'accès au parc d'enfants de la médiathèque durant les vacances de février.

Jean-Charles DESPLAN indique que sera étudiée cette ouverture quotidienne.

Séance levée 20h35.

Françoise QUEUX

Secrétaire de séance